

04/2023  
FB/TD/OR



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 MARS 2023 à 20h30  
SALLE DES TOURELLES**



**PROCÈS-VERBAL**

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

---

## DATE DE LA CONVOCATION

21/03/2023

## NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice

29

Présents :

16

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Dalila DOROL

### Excusés :

- Béatrice BONVIN, Pouvoir à Denis DURAND
- Jacques GAY, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Patricia EVENO, Pouvoir à François BELHOMME
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Emmanuel SAUTEUR
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE (Pouvoir annulé par le départ de M. Bruno ESTAMPE).

### Absents :

- Claire CLAIREMBAULT
- Thomas AMELOT
- Hélène CHARRIER
- Bruno ESTAMPE (Départ à 20h41, avant le débat d'orientation budgétaire)
- Roland HAMARD (Départ à 20h41, avant le débat d'orientation budgétaire)
- Fabrice PICHARD (Départ à 20h41, avant le débat d'orientation budgétaire)

Secrétaire de séance : Dominique BONNET

## ORDRE DU JOUR

I - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Secrétaire de séance :  
Dominique BONNET

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 1<sup>er</sup> et le 20 mars 2023,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui doit donner lieu à un débat,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que le Conseil municipal doit prendre acte du débat par une délibération spécifique,

Monsieur le Maire, Madame Armelle THÉRON-CAPLAIN, et un consultant du prestataire SIMCO, présentent aux membres du conseil municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 intégrant notamment la stabilité des taux d'imposition pour 2023.

Ce rapport dont chaque membre du Conseil municipal a été destinataire, est annexé à la présente.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à Monsieur ASLAN, consultant du prestataire SIMCO, de développer le diaporama du rapport d'orientation budgétaire pour permettre une présentation en toute transparence.

Monsieur le Maire précise que la commune subit actuellement une augmentation des dépenses courantes, notamment dans le domaine des énergies, des matières premières, des fluides et des carburants.

Monsieur le Maire demande à Monsieur ASLAN de se présenter.

Monsieur Bruno ESTAMPE (Épernon Notre cité de caractère), demande si Monsieur ASLAN va présenter le rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire confirme et indique que c'est une pratique qui existe ailleurs.

Monsieur Bruno ESTAMPE (Épernon Notre cité de caractère) réfute et répond que cette pratique ne se fait pas en conseil municipal mais éventuellement en commission des finances.

Monsieur Bruno ESTAMPE (Épernon Notre cité de caractère) demande à Monsieur le Maire si les membres du conseil municipal vont débattre avec un consultant.

Monsieur le Maire répond par la négative et précise que le débat aura lieu entre les membres du conseil municipal, après la présentation par le consultant.

Monsieur Bruno ESTAMPE (Épernon Notre cité de caractère) précise, qu'en tant qu'élu depuis 15 ans, il n'a jamais eu affaire à une telle pratique, y compris à la commune d'Épernon durant le mandat de Madame RAMOND. Il comprend que Monsieur le Maire soit aidé d'un consultant au cours d'une commission municipale mais, au cours d'un conseil municipal, il considère que la présentation du rapport d'orientation budgétaire doit être faite par un élu. Il accepte que le consultant soit présent pour répondre à d'éventuelles questions et non pour présenter un rapport dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire se fera sans le consultant.

Monsieur Bruno ESTAMPE (Épernon Notre cité de caractère) indique ne pas accepter cette pratique et qu'il n'y aura donc pas de débat d'orientation budgétaire avec son groupe d'opposition.

Monsieur ASLAN intervient pour confirmer qu'il n'apportera que des éléments techniques.

Messieurs Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD et Fabrice PICHARD (Épernon Notre cité de caractère) quittent le conseil municipal à 20h41.

Monsieur le Maire demande à Monsieur ASLAN s'il est déjà intervenu lors d'un conseil municipal.

Monsieur ASLAN confirme et précise qu'il s'agit de son 8<sup>ème</sup> conseil municipal en 2023.

Monsieur le Maire ajoute s'être renseigné au préalable sur la possibilité de faire présenter le rapport d'orientation budgétaire par un consultant et qu'il a eu confirmation que cela ne pose aucun problème de légalité.

Monsieur le Maire demande à Monsieur ASLAN de commencer la présentation.

Monsieur ASLAN présente les côtés techniques des orientations de budget 2023, des ratios d'analyse financière et du financement des investissements et passe la parole à Monsieur le Maire pour la présentation des grandes orientations 2023

Monsieur le Maire détaille les items de la poursuite d'une politique d'envergure :

- Les travaux de rénovation des Prairiales, engagement pris durant la campagne électorale, seront lancés, si tout va bien, début septembre 2023 et se feront sur 2 ans.
- La reprise de la façade de la maison à pans de bois doit être réalisée en 2023. Une autre phase aura lieu en 2024.
- La rénovation de l'éclairage public est un programme indispensable aux économies d'énergie
- Le remplacement des menuiseries extérieures de la mairie va se poursuivre. La plupart des fenêtres ont été changées et on s'aperçoit que la mairie est moins énergivore
- La réfection du mur de soutènement du parking des Ducs qui est prêt à tomber
- La création du fossé de la Diane, promesse faite en campagne, pour éviter les ruissellements d'eau sur la route de Boulard.

Monsieur Emmanuel SAUTEUR regrette et trouve dommage que l'opposition ne soit pas restée pour la présentation du ROB 2023 par Monsieur ASLAN. Au vu du contexte mondial qui a été présenté, il aurait été possible d'échanger sur les éventuels désaccords, ce qui est le but d'une opposition. Nul ne pouvait prévoir la situation actuelle avec notamment une hausse des coûts de l'énergie. Ce rapport

présenté montre que des dispositions ont déjà été prises par la commune que ce soit au niveau de l'éclairage ou du chauffage et qu'elles vont être poursuivies. Il trouve vraiment dommage car ce rapport a été présenté en toute transparence avec des éléments vraiment compréhensibles qui permettaient d'avoir un échange de fond et un dialogue clair pour nos concitoyens. La période est difficile et, si on ne peut obtenir des éléments de contexte vraiment clairs, il ne sait pas comment on peut travailler.

Monsieur le Maire confirme et tient à préciser au représentant de l'Écho Républicain, non présent en début de séance, que l'opposition a fait le choix de quitter la séance du Conseil Municipal car la présentation du ROB 2023 serait réalisée par la société SIMCO. Toutefois, un débat peut avoir lieu entre les conseillers présents.

Madame Dalila DOROL relève que, sur le document du ROB 2023 qui a été transmis avec la note de synthèse aux Conseillers, le dernier point relatif à l'aire de revalorisation des ruelles ne figure pas dans « les grandes orientations 2023 » du document projeté au cours de la séance.

Monsieur le Maire confirme que ce point a été retiré du diaporama car il s'agit d'une affaire juridique en cours. Les décisions du juge pourraient n'être connues que dans un an ou deux.

Monsieur le Maire précise que le montant aussi bas pour 2023 du reversement de l'EPCI est dû à prise de compétence du SDIS par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN apporte quelques précisions en rapport avec le budget prévisionnel du personnel. En 2022, nous avons subi l'augmentation du point d'indice pour 90 000 €, la prime inflation qui n'existera plus l'an prochain et la GIPA qui existera encore en 2023. L'an prochain il est prévu des reclassements pour un montant de 72 000 € et un reclassement pour les catégories B à compter de septembre pour un montant de 900 € ; Nous avons d'autres dépenses prévues pour le budget 2023 comme par exemple le tuilage d'un agent actuellement en cours de modification de carrière professionnelle pour une réintégration dans les services. Des modifications au niveau du ramassage scolaire ont été réalisées. Une partie du ramassage est faite avec Action Emploi et une partie avec les ATSEM, par roulement et volontariat. Un changement d'agent au complexe sportif a eu lieu suite à un départ en retraite. Deux autres agents sont arrivés au CTM (un titulaire de la fonction publique et un contractuel) et un agent, chauffeur poids lourd, a repris son poste à la fin de sa disponibilité. Nous avons une mise à disponibilité avec la CCPEIDF pour l'agent de la piscine et nous allons mettre en place certainement à partir de septembre la possibilité d'avoir un apprenti pour une plus grande sérénité dans le futur de nos agents car il est très compliqué à l'heure actuelle de trouver des agents titulaires ou contractuels aux postes qui sont vacants. Cette présentation est quelque peu exhaustive mais donne quelques idées sur les raisons de certaines modifications des frais professionnels, qu'ils soient en dépense ou en recette. Ceci explique les différences entre les deux budgets.

Monsieur le Maire intervient concernant l'augmentation de 110.68% des fluides. La ville possède de nombreux bâtiments communaux qu'il faut chauffer et éclairer. C'est une augmentation importante qui reste en dessous de celle d'autres communes alentours mais il faut rester vigilant. Il a demandé à son Directeur Général des Services d'adresser une note aux Chefs de Services afin qu'ils diminuent leurs dépenses de 10 à 15 %. Le but est d'économiser environ 700 K€ pour répartir sur de bonnes bases en 2024. Il demande également aux Adjoints d'être vigilants sur les dépenses.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'a pas souhaité augmenter les taxes foncières car leurs bases ont déjà été augmentées de 7.1% par l'État. Il travaille d'ores et déjà sur les taxes 2024 mais il est très probable qu'il faille les augmenter.

Monsieur Guy DAVID relève que la commune est aujourd'hui à 12 ans de capacité d'endettement et souhaite connaître la moyenne des capacités d'endettements des communes au niveau national.

Monsieur ASLAN explique que la capacité d'endettement de communes de mêmes strates est en moyenne de 6 à 8 ans.

Monsieur le Maire précise que cette durée de 12 ans est due à l'emprunt de 3 500 000 € contracté au taux de 1.1 % en 2023.

Monsieur ASLAN confirme que, sans cet emprunt, la capacité d'endettement de la commune serait d'environ 5 ans.

Monsieur le Maire souligne que cet emprunt a été judicieux.

Monsieur ASLAN précise, qu'en effet, beaucoup de ses clients envient la commune d'Épernon d'avoir obtenu un emprunt à ce taux.

Monsieur Guy DAVID constate que les coûts de l'énergie ont été multipliés par trois en comparaison à l'année 2021 et demande comment s'en sortent les autres communes.

Monsieur Emmanuel SAUTEUR précise que certaines choses ont été anticipées et mises en place par la ville d'Épernon (remplacements de chaudières, remplacement de LED, etc.) ce qui permet à Épernon de subir une augmentation du coût des fluides moins importante que les autres communes.

Monsieur le Maire précise que l'endettement de la commune est de 8 074 148 €. Les 5 emprunts, pour un montant total de 3 850 000 €, qui avaient été contractés pour le pôle sportif seront soldés en 2032. Le crédit de 452 000 € contracté pour la maison à pans de bois sera soldé en 2028. L'emprunt travaux médiathèque de 2 M€ se termine en 2033, celui de la maternelle en 2032 et le grand emprunt de 3 500 000 € prendra fin en 2042. Aucun emprunt n'est prévu prochainement.

Monsieur le Maire liste les différents travaux réalisés sur la commune.

Monsieur le Maire félicite Monsieur Denis DURAND pour l'ensemble des travaux effectués.

Monsieur le Maire regrette à nouveau que le débat ne se soit pas fait avec l'opposition.

Monsieur ASLAN tient à présenter ses excuses au nom de la société SIMCO pour le retard que la mise à jour de son logiciel, et les bugs informatiques qui en ont découlés, a généré pour l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire de la ville d'Épernon.

Monsieur le Maire remercie Monsieur ASLAN et répète que son intervention au cours du conseil municipal était possible.

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire pour 2023 sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023.

Le prochain Conseil Municipal, qui concernera le budget, se tiendra le mardi 11 avril 2023.

Clôture de la séance : 21h30

Vu le Maire,  
François BELHOMME